

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 5490

présenté par

Mme Hignet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,  
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,  
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,  
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,  
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,  
M. Guiraud, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher,  
Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,  
Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,  
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,  
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,  
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,  
M. Vannier et M. Walter

à l'amendement n° 1874 de M. Dive

-----

**ARTICLE 9**

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« telles que le pâturage »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe LFI-NUPES vise à mentionner l'importance de la pratique du pâturage dans les pratiques agroécologiques du module stress test climatique. La pratique du pâturage tend à diminuer en France en élevage bovin. En effet, la proportion de vaches laitières sans accès au pâturage a augmenté de plus d'un tiers depuis 2008 selon l'Idel. Cette tendance entre en contradiction avec plusieurs objectifs, que ce soit ceux :

- 
- de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) (qui vise à l'horizon 2050 0% de vaches en zéro pâturage et 64% des vaches dans des systèmes où le pâturage est dominant) ;
  - des professionnels de la filière : le CNIEL « préconise de donner aux vaches un accès au pâturage et souhaite enrayer le développement des exploitations sans accès au pâturage » (CNIEL, 2020) ;
  - ou encore de la Stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) et de la Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI).

Pourtant, le pâturage est une des pratiques les plus utiles en termes de pratique agroécologique permettant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. D'après l'observatoire technico-économique des CIVAM, les élevages laitiers pâturant ont une meilleure efficacité économique que les autres (+60% grâce à une conduite sobre de l'exploitation permettant de réduire les coûts), en plus de présenter de multiples externalités positives, comme le stockage de carbone. Par ailleurs, miser sur le pâturage plutôt que sur le soja et le maïs permet de renforcer notre souveraineté alimentaire par rapport aux importations de soja (plus de 3 millions de tonnes par an) et de réduire nos besoins en irrigation pour le maïs grain, particulièrement gourmand en eau pendant l'été.

Cet amendement est issu d'une proposition du CIWF et de la FNH.